

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Pouvoirs:	2

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 014-211407127-20230124-2023009-DE



EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/01/2023

Référence de la délibération : 09-CM-2023-009
Date de convocation du CM : 18/01/2023

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 24/01/2023

09-CM-2023-009 – Rapport d'activité 2021 de SOLICENDRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39,
Vu la commission urbanisme du 9 janvier 2023,

Considérant que SOLICENDRE a transmis son rapport d'activité de l'année 2021,

Sur proposition de Monsieur BERTHAUX, rapporteur de ce dossier,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2021 de SOLICENDRE.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- Monsieur le Président de SOLICENDRE.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS

